

**LA GOUTELLE**

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 07 AOUT 2014**



Etaiet présents :

- ◆ Frédéric SABY, Maire
- ◆ Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- ◆ Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- ◆ André FOURNIER, 3ème adjoint
- ◆ Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- ◆ Michaël BESSERVE (arrive en retard à 20h23)
- ◆ Frédéric DUGOUT
- ◆ Dominique FOURNIER
- ◆ Jean-François MARCHEIX
- ◆ Christelle MONNET
- ◆ Josiane MOUTARDE
- ◆ Franck PERE
- ◆ Roland VIALIS
- ◆ Damian WALSH

Etait excusé :

- ◆ Mathieu THOMAS (procuration à Frédéric DUGOUT)

Ordre du jour :

1. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
2. Avenant au marché de construction de 2 classes à l'école (entreprise Ferreyroles, menuiseries intérieures)
3. Désignation d'un correspondant communal pour les questions de défenses
4. Délibération pour demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Mme la Sénatrice Michèle André pour l'achat d'équipements relatifs à l'école numérique
5. Création d'un logotype communal
6. Création d'un site internet communal
7. Demande d'adhésion de nouvelles communes à l'EPF-SMAF
8. Questions diverses

La séance débute à 20 heure 04 .

- Nomination d'un secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

Dans un premier temps, Frédéric Saby reçoit la procuration de Mathieu Thomas qui n'est pas signée : il demande si quelqu'un voit une objection à ce qu'elle soit acceptée : tous les élus présents sont d'accord, la procuration est acceptée.

Il demande que l'ordre du jour soit modifié et de rajouter en :

9. Délibération pour le devis Saur pour l'entretien des poteaux à incendie
10. Autorisation à M. le Maire pour accorder, régler et autoriser le règlement des heures supplémentaires au personnel communal à temps complet pour la durée du mandat.
11. Questions diverses

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Damian Walsh demande que les comptes-rendus précédents soient validés à chaque réunion du Conseil Municipal.

Les convocations aux réunions du Conseil Municipal seront envoyées par mail et par courrier (souhait de Jean-François Marcheix)

L'ordre du jour est validé à l'unanimité.

**1. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

<i>Titulaires proposés</i>	<i>Suppléants proposés</i>
Dominique Fournier	Michaël Besserve
Franck Père	Mathieu Thomas
Josiane Moutarde	Christelle Monnet
Odile Chomette	Pascal Marcheix
Jean-François Marcheix (propriétaire de bois)	Gérard Tauveron (propriétaire de bois)
Fernand De Castro	Michel Bonnafoux
André Fournier	Pascal Chomette
Marie-Jeanne Labonne	Corinne Combaneyre
Roland Viallis	Josette Chanteranne
Damian Walsh	Ludivine Plassais
Frédéric Dugout	Corinne Célérier
Bernard Beaumont (extérieur)	Ludovic Salles (extérieur)

La composition de la commission communale des impôts est acceptée à l'unanimité.

**2. Avenant au marché de construction de 2 classes à l'école (entreprise Ferreyroles, menuiseries intérieures)**

Frédéric Saby propose la mise en place de 2 limiteurs d'ouverture de porte des classes : ces travaux supplémentaires représentent la somme de 396 € ht soit 475.20 € ttc.

Ce coût représentant plus de 5 % du marché, ce qui nécessite un avenant. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**3. Désignation d'un correspondant communal pour les questions de défense**

Aucun élu ne souhaite prendre cette mission, Frédéric Saby est élu à l'unanimité.

**4. Délibération pour demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Madame La Sénatrice Michèle André pour l'achat d'équipements relatifs à l'école numérique.**

Frédéric Saby propose de voter la demande subvention de 5000 € dont le principe a déjà accordée par Madame la Sénatrice Michèle André pour l'achat de deux tableaux numérique afin d'équiper les nouvelles salles de classe. Pour cela, il faut que la facture d'achat de matériel soit de 10000 € HT minimum.

Frédéric Saby rappelle la nécessité de proposer aux enfants de notre école les mêmes chances que les enfants scolarisés ailleurs et qui bénéficient déjà de ce type d'équipement aujourd'hui quasiment indispensable.

Michaël Besserve nous fait part que sous l'ancien mandat l'achat de ce type de matériel avait été proposé et était subventionnable à 80% mais que les institutrices n'avaient pas souhaité cet investissement.

Damian Walsh n'est pas d'accord avec ce projet, il considère que les enfants de moins de 7 ans sont trop petits (utilisation trop importante d'écran numérique).

Frédéric Saby explique que l'acquisition de ces tableaux est aussi un souhait des enseignants et que leur utilisation sera entièrement sous leur contrôle. Dans une classe regroupant 4 niveaux comme c'est le cas à La Goutelle, le travail sera facilité avec moins de perte de temps à chaque changement de niveau et de programme.

Damian Walsh demande combien de temps est garanti ce matériel : Frédéric Saby répond que la garantie est de 2 ans. Damian Walsh demande que la garantie soit prorogée à 5 ans au total, il prétend que 2 ans sont trop court et que le matériel ne doit pas être fiable. Le maire indique que ce matériel est déjà utilisé sans soucis depuis plusieurs années notamment à la Mairie de Clermont-Ferrand

Les tableaux seront équipés d'un support mural fixe pour l'un et d'un support électrique réglable en hauteur pour l'autre appareil.

Le devis de cet équipement s'élève à 9873 € ttc pour les tableaux, 1386 € ttc pour les 2 PC et 459 € ttc pour le serveur NAS.

Damian Walsh demande si les programmes sont inclus dans le devis, Frédéric Saby répond par l'affirmative.

Damian Walsh dit qu'il n'est pas d'accord sur le fait que l'on utilise des fonds publics pour cette acquisition et qu'il serait possible de faire faire d'autres devis pour un coût moindre. Il dit qu'il votera contre cette subvention.

Frédéric Saby lui dit que les délais requis sont courts. Sur les tarifs, le rapport qualité prix est excellent. En effet, ce type de matériel est beaucoup plus performant et lumineux qu'un projecteur vidéo avec tableau interactif. En fait il est à peine plus cher qu'un équipement classique. De toute manière, si nous prenons du matériel moins cher, nous ne bénéficierons plus de la subvention ce qui, au final, reviendra plus cher à la commune.

Roland Viallis demande à ce que tout le monde soit consulté pour les achats importants. Frédéric Saby répond que pour les marchés ne dépassant pas 15000 €, il n'y a pas obligation de prendre une délibération mais toutefois, il donne son accord.

André Fournier demande 4 élus disponibles le mardi 26 août pour l'installation de ces tableaux (matériel très lourd).

Vote :           12 voix pour  
                  1 voix contre (Damian Walsh)  
                  2 abstentions (Frédéric Dugout et Mathieu Thomas)

## **5. Création d'un logo communal**

Notre commune a été créée en 1872. Elle est encore toute jeune et n'a pas véritablement d'identité propre, pas de point fort touristique ou patrimonial. Le blason existant date de 1971. Ce logo aurait pour but promouvoir La Goutelle en donnant une image plus moderne et facilement identifiable. L'idée étant, par exemple, d'attirer de nouveaux habitants, de nouveaux commerces, de favoriser les locations saisonnières etc....

Michaël Besserve n'y voit aucun intérêt.

Plusieurs devis ont été établis : ils varient entre 1080 € et 1176 € ttc. Cette dépense est investie pour toute la durée du mandat voir plus.

Damian Walsh dit que c'est trop cher, que c'est dépenser de l'argent inutilement et qu'il votera contre la mise en place de ce logo.

Damian Walsh demande pourquoi la commission de développement économique n'a jamais été réunie et que pourrai bien nous apporter ce logo ?

Frédéric Saby répond que la commission de développement économique n'est pas en charge de ce type de travail et que l'idée émane de la commission communication.

Damian Walsh propose que 3 mots clés soient proposés par chaque élu afin de définir sa commune. Pour lui ce logo ne veut pas dire modernité ni développement de notre commune.

Trois maquettes nous seront proposées.

Frédéric Saby propose que nous fassions faire un choix par les enfants de l'école.

Damian Walsh et Jean-François Marcheix proposent de choisir entre 2 modèles et de laisser le choix final aux enfants.

Nous en débattons à la prochaine réunion du conseil.

Le budget communication est de 2000 € pour l'année 2014, L'édition d'août 2014 nous a coûté 670 €, il nous reste une disponibilité de 1330 €.

Frédéric Saby nous fait part d'une économie mensuelle sur la téléphonie mobile de 50 € environ (20 € contre 70 € pour 4 portables) et que les contrats de téléphonie fixe + internet seront renégociés dès que les engagements le permettront.

Damian Walsh constate l'économie sur la téléphonie et se repositionne sur la création du logo : il est d'accord (l'économie téléphonique permet cette dépense).

Nous prévoyons de faire un nouvel édito 8 pages en début 2015 et un bulletin complet en milieu d'année (nous émettons l'hypothèse de le faire financer par des annonceurs).

Vote :           14 voix pour  
                  1 voix contre ( Mickaël Besserve)

## **6. Création d'un site internet communal**

La création d'un site internet nous paraît indispensable.

Nous avons plusieurs propositions :

Réseau des communes : 450 € par an (ex site commune de Bromont-Lamothe)  
Web 63 proposé par le Conseil Général : 127 € par an + 20 € pour le nom de domaine.

Damian Walsh demande quelle est sa capacité : Frédéric Saby répond qu'il a plusieurs Giga, que l'engagement n'est que d'un an et que, s'il ne nous convient pas, nous pourrions en changer.

Frédéric Saby informe le conseil que tous les comptes-rendus de réunion y seront publiés. Il précise par ailleurs que pour pallier momentanément à l'absence de ce site, il a créé une page facebook.

Vote : 15 voix pour Web 63.

## **7. Demande d'adhésion de nouvelles communes à l'EPF-SMAF**

Quatre communes demandent leur rattachement :

- St Victor la Rivière (Puy de Dôme)
- Herment (Puy de Dôme)
- Blanzac (Haute Loire)
- Neuvéglise (Cantal)

A l'unanimité, leur adhésion est validée.

## **8. Délibération pour le devis Saur pour l'entretien des poteaux à incendie**

Aucun entretien n'a été fait depuis 1997 bien que nous ayons l'obligation de le faire faire très régulièrement. Le Maire est pénalement responsable en cas de problème.

Le devis établi par la Saur représente la somme de 1960 € ht par an soit 70 € par poteaux.

Frédéric Dugout précise que 60 % des poteaux sont alimentés par les petites conduites d'où un faible débit.

La zone route du Montôt (Garage JM Auto, Habitations Besserve, Labonne et Moutarde) n'est pas couverte.

Michaël Besserve précise que l'étang de M. Cluzel n'est pas considéré comme réserve d'eau.

Le coût d'un poteau est de 2493.43 € ht (si investissement, on récupère la Tva).

Une étude d'implantation de nouveaux poteaux est prévue.

A l'avenir, le contrôle préconisé par M. Galichet (SAUR) devrait être fait par tiers, donc chaque poteau sera vérifié et entretenu tous les 3 ans.

A l'unanimité, le devis de la Saur est accepté.

## **9. Autorisation à M. Le Maire pour accorder, régler et autoriser le règlement des heures supplémentaires au personnel communal à temps complet pour la durée du mandat.**

Frédéric Saby demande que lui soit accordé pour la durée de son mandat, l'autorisation et le règlement des heures supplémentaires accordées au personnel communal.

En effet, quelques heures supplémentaires ont été faites le dimanche 3 août (fête patronale) et il faut en prévoir en cas de déneigement.

Jean-François Marcheix propose que les heures faites en trop soient récupérées : Il fait remarquer qu'auparavant les heures supplémentaires n'étaient jamais payées.

André Fournier répond que cela paraît compliqué puisque il y a un manque au niveau du travail d'entretien de notre commune.

Damian Walsh demande si nous avons réellement besoin d'un nouvel employé ? Frédéric Saby répond dans l'affirmative et propose un emploi Jeune Avenir. Un appel de candidature va être fait prochainement.

Michaël Besserve fait remarquer à juste titre qu'il nous faut quelqu'un qui veuille bien, en premier lieu, accepter un poste d'employé communal et que cette personne puisse intégrer le corps des sapeurs-pompiers.

Frédéric Dugout précise que les sorties que pourraient faire cet employé ne représentent que très peu d'heures.

La demande de M. Le Maire est acceptée à l'unanimité.

## **10. Questions diverses**

Frédéric Saby nous informe :

- ✓ Le Conseil Municipal est invité au vernissage de La Goutelle Demain le vendredi 8 août à 18h à la salle des fêtes.
- ✓ Nous avons reçu les remerciements de la famille Morge lors du décès de Mme Morge Odette mère de Jean-Pierre (ancien conseiller municipal).
- ✓ Passage de voitures anciennes le 4 octobre 2014 entre 15h26 et 15h56 sur le RD 217 (Miremont à Monfermy) : environ 75 véhicules de collection.
- ✓ Nous avons reçu un rappel du Préfet concernant la loi ALLUR : rénovation des logements et urbanisme. Il rappelle que le 31 décembre 2015 nous devons passer au PLU (nous sommes les seul du canton à ne pas en avoir)
  - Deux solutions :
    - -soit la commune le fait elle-même et nous devons faire appel à un cabinet privé (très onéreux)
    - -soit nous donnons la compétence à la communauté de communes Sioule et Volcans : c'est le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal)
    - de toute façon, le 27 mars 2017, toutes les communes donneront obligatoirement la compétence à la communauté de communes.
- ✓ Centre de Gestion  
Nous avons reçu le devis concernant le classement des archives : ce travail représente 58,5 jours maximum de travail soit environ 3 mois pour la somme de 11 700€. Ce devis pourra être révisé à la baisse en fonction du temps passé.

Damian Walsh est contre et propose de faire venir un stagiaire de l'Université pour palier à ce travail.

Jean-François Marcheix propose de faire faire ce travail en 2015.

Frédéric Saby rappelle que l'archivage a été budgété depuis plusieurs années pour la somme de 6000 € et nous précise que nous devons prendre une décision rapide d'engagement, que de toute façon cela ne pourra être fait en 2014 et que nous pouvons programmer le règlement sur 2 ans.

Il propose à Damian Walsh de nous apporter d'autres solutions, voir d'autre devis d'entreprise privée.

Damian Walsh dit que si nous nous engageons alors nous ne pourrons plus annuler le contrat mais Frédéric Saby répond qu'entre administration un contrat peut être dénoncé à tout moment.

- ✓ Compte rendu de la visite de la carrière par Mr Vigier le 9 juillet 2014.  
Le compte rendu précise que nous n'avons aucun plan d'exploitation, aucune remise en état n'a été faite, nous sommes tenu d'avoir un agent d'exploitation agréé (agent inexistant).  
Il doit y avoir 3 zones d'exploitation à répartir sur 15 ans. Dès la fin d'exploitation de la première zone, celle-ci doit être réaménagée et végétalisée pendant que la seconde est en cours d'exploitation. A ce jour, aucun aménagement n'a été fait.  
Il reste à ce jour 3 ou 4 carrières communales en service dans le département.  
Le contrat d'exploitation de la carrière prend fin au 1<sup>er</sup> juillet 2015. Nous avons à respecter un préavis de 6 mois en cas d'arrêt d'exploitation de cette carrière.  
Nous devons recevoir une mise en demeure du préfet avec toutes les prescriptions pour mise en conformité du site.  
La réhabilitation de cette carrière est obligatoire et évaluée à environ 20000€.  
Proposition : déstockage et vente de matériaux aux établissements Lafarge (ciment).  
Nous reparlerons du devenir de cette carrière prochainement.
- ✓ Frédéric Saby nous informe que la commune a souscrit un contrat d'assurance auprès de Groupama pour couvrir les risques liés aux déplacements professionnels du personnel communal et des missions des élus. Le coût de ce contrat est de 330 € annuel. Selon l'assureur, ce type de couverture n'existait pas sous le mandat précédent.
- ✓ L'action culturelle intercommunale « Gourmandises » aura lieu du 11 au 25 octobre 2014 dans toutes les communes du canton. Une affiche sera mise à disposition de notre commune par la Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans.
- ✓ Visite du village du Montôt : environ 30 personnes ont participé à cette réunion. Plusieurs demandes ont été faites :
  - ✓ Raccordement à la station d'épuration
  - ✓ Mise en place d'un panneau « Cédez le passage » au croisement Charrier/Le Montôt
  - ✓ Dépôt de graviers dans la côte pendant la période hivernale
  - ✓ Taillage des haies dans les carrefours
  - ✓ Bouchage du fossé (environ 50 m) entre chez Lonchambon et Chomette.



- ✓ Voirie : Pascal Lagoutte (DDT : Direction Départementale des Territoires) suivra exceptionnellement notre dossier encore cette année. Ensuite deux solutions se présentent à nous : soit on devra faire intervenir un cabinet privé ce qui est très coûteux, soit une mutualisation de commande voit le jour au sein de la Communauté de Communes.

Damian Walsh demande combien de commissions se sont réunies depuis le 15 avril 2014 : les commissions CCAS, Ecole, Communication, Bâtiments communaux et Travaux publics se sont réunies. Frédéric Saby répond que ce serait bien qu'il participe un peu plus dans les commissions.

Damian Walsh dit qu'on doit lui demander son accord pour faire paraître sa photo dans le bulletin et que la prochaine fois, il n'y sera pas. Il demande un compte rendu de chaque commission. Odile Chomette dit qu'il n'y aura pas de compte-rendu : cela demande beaucoup de travail.

Michaël Besserve critique l'édito du maire, il dit qu'on se croirait en campagne électorale. Frédéric Saby répond qu'il assume ses écrits qui reposent sur des éléments connus et vérifiés.

Jean-François Marcheix dit que son employeur, la société Elvanovia, a été mis à la porte de la commune pour faire ses réunions privées : faux rétorque Frédéric Saby, il leur a seulement été répondu que, conformément au règlement intérieur d'utilisation des salles communales établi sous l'ancien mandat, la location de la salle des fêtes se monte à 350€ et n'est pas gratuite.

Jean-François Marcheix dit que cette attitude est antisociale puisqu'il faisait gagner 40 000€ aux commerçants de notre commune à travers ces réunions.

Frédéric Saby rappelle que les salles communales, dont le fonctionnement est payé par les contribuables goutellois, n'ont pas vocation à être prêtées gratuitement à des entreprises privées qui génèrent des profits, ce qui est le cas ici. La seule exception acceptable est l'organisation de réunions publiques et d'assemblées générales. Le maire indique à Jean-François Marcheix que son entreprise peut aussi louer les salles des-dit commerçants.

#### Interventions des personnes extérieures au Conseil Municipal :

- ✓ Il est demandé un aménagement des abords de l'école par mesure de sécurité : problème de stationnement de chaque côté sur les trottoirs.
- ✓ Comité des Fêtes : Il remercie toutes les personnes qui ont participé au bon fonctionnement de la fête patronale et demande l'achat d'un chariot de table (10 tables) et la possibilité d'avoir un éclairage extérieur coté ancien presbytère.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 0 heures 20.

La Secrétaire

Le Maire